

Département de la Sarthe



Mairie

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUILLET 2013

Compte rendu

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. VANDERMARCO Patrick, M. GRASTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, M. POUPON Manuel, M. GILLET Danick, M. NELET Olivier, Mme RADAY Zéline, M. MARIAS Jean-Pierre, M. GAUBERT Alain, Mme SEGRETAIN Colette, M. BOISNARD Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

M. RAVE Jean-Marie donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Etaient Absents excusés : M. RAVE Jean-Marie, M. LHERMITTE Gilles, M. CROSNIER Eric, M. PIERUCCI Jacques, M. POHU Frédéric

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme SEGRETAIN Colette est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 4 Juillet 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Budget principal de la commune – Décision modificative n°2

(Délibération n° 201307DL111)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n°2 de la façon suivante :

1. Virements de crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
ARTICLE	INTITULE	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
022	Dépenses imprévues		14 800.00 €
657363	A caractère administratif (subvention de fonctionnement)	14 800.00 €	
TOTAL		14 800.00€	14 800.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES			
ARTICLE	INTITULE	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
2315 op 47	Installation, matériel, outillage		1 300.00€
238	Avances versées sur immobilisations	7 100.00€	
204132 op 47	Participation au Département		5 800.00€
TOTAL		7 100.00€	7 100.00€

2. Ouvertures de Crédits

SECTION D'INVESTISSEMENT			
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
238-041	Avances versées sur immobilisations	+7 100.00 €	
2315-041	Installation, matériel, outillage		+7 100.00€
TOTAL		+7 100.00€	+7 100.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune

2. Budget Ensemble industriel ZA de la Borde – Décision modificative n°1 (Délibération n°201307DL112)

M. le Maire expose que s'agissant du budget Ensemble industriel ZA de la Borde, il convient de procéder à une décision modificative n°1 de la façon suivante :

Ouvertures de crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
74748	Commune (subvention)	+12 400.00 €	
61522	Entretien des Bâtiments		+12 400.00 €
TOTAL		+12 400.00€	+12 400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°1 sur le budget Ensemble industriel ZA de la Borde.

3. Budget principal de la commune – Subvention de fonctionnement au budget Ensemble industriel ZA de la Borde (Délibération n°201307DL113)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de fonctionnement du budget principal de la commune au budget « Ensemble Industriel ZA de la Borde » pour un montant de 14 800€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à verser une subvention de fonctionnement du budget principal de la commune au budget « Ensemble Industriel ZA de la Borde » pour un montant de 14 800€ TTC.

4. Usine ZA de la Borde – Sinistre dans le local production – Autorisation à ester en justice (Délibération n°201307DL114)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs fuites ont été détectées sur la tuyauterie d'acier du circuit de refroidissement dans le local production de l'usine ZA de la Borde, propriété de la commune, occupée par PLASTOLOIR.

Il rappelle que ces installations étant récentes, il est anormal que de tels désordres apparaissent. A cet effet, un huissier de justice a été mandaté pour constater le sinistre, et il a été décidé d'effectuer des expertises afin de déterminer la responsabilité.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice, afin d'engager une procédure.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à ester en justice,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PERSONNEL

5. Contrat à durée déterminée pour le service de l'école maternelle et de la piscine avec convention (contrat emploi avenir) (Délibération n°201307DL115)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une conseillère de la mission locale Sarthe Nord a exposé qu'une nouvelle convention contrat emploi avenir pouvait être signée entre la commune, la mission locale et le jeune recruté afin de bénéficier d'une aide financière de l'état sur 35 heures hebdomadaires à hauteur de 75%. Ce dispositif ne peut être mis en place que si le contrat est signé pour une durée maximum de trois ans dans la mesure où le jeune concerné n'a jamais bénéficié de contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat a pour obligation de la part de l'employeur de proposer une formation avec diplôme ou une formation qualifiante.

Il conviendrait donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour notamment l'assistance des ATSEM à l'école maternelle, l'assistance des MNS lors des cours de natation aux écoles et l'entretien des locaux de la piscine.

- Adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée à temps complet (35 heures hebdomadaire) d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.
- Autorise M. le Maire à signer une Convention tripartite entre l'agent recruté, la commune et la Mission Locale.

URBANISME

6. Vente de terrain à la Communauté de Communes du Pays Calaisien pour la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) (Délibération n°201307DL116)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 février 2013, le conseil municipal a donné un accord de principe à la vente de parcelles au profit de la Communauté de Communes du Pays Calaisien (C.C.P.C.). La surface de terrain attribuée d'environ 1 200 m², doit permettre à la C.C.P.C. de construire une maison de service pluridisciplinaire donnant sur le parking de la rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire expose que le projet de la M.S.P. étant bien avancé, un plan de bornage a été dressé par Monsieur BARBIER, Géomètre, ce qui permet de définir la surface exacte à céder par la commune et l'identification des parcelles divisées.

Les parcelles concernées ont été cadastrées comme suit :

N° CADASTRE	SURFACE	Ancien N° de CADASTRE
AH 448	2 a 55 ca	AH 60
AH 447	6 a 13 ca	AH 441
AH 450	1a 51 ca	AH 443
TOTAL	10 a 19 ca	/

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal maintient sa décision du 21 février 2013 et décide à l'unanimité :

- De vendre les parcelles indiquées dans le tableau ci-dessus pour une surface totale de 1 019 m² à la Communauté de Communes du Pays Calaisien
- Confirme le prix de vente de ces trois parcelles à un Euro
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession auprès de l'étude BROCHERIE FERRAND, ainsi que toute autre pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

7. Remerciements des Associations

M. le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements des associations pour le versement de subventions allouées :

- FNATH
- Associations pour le don du sang bénévole du département de la Sarthe
- Le Bonnet Besséen
- Anille Braye (Remerciement Tournois inter ligue 2000)
- Les restaurants du cœur
- SEL 72
- Anille Braye section Basket
- VMEH
- BTP CFA Loir-et-Cher
- Twirling club Besséen pour subvention exceptionnelle (championnat Régional février 2014).
- Vie Libre – Bouloire
- Association du Festival d'Arts Plastiques

8. Construction d'une bibliothèque-médiathèque (Délibération n°201307DL117)

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction de la bibliothèque en est à la phase de pré Avant-Projet-Définitif (APD).

Il présente les dépenses prévisionnelles du Maître d'œuvre, AFB ARCHITECTURE, dont le dépassement par rapport aux prévisions budgétaires 2013 est d'environ 175 000 € TTC. Il précise que l'autofinancement supplémentaire est estimé à 105 000 € TTC, compte tenu de la progression proportionnelle des subventions.

Etant donné l'effort financier que cela représente, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le financement du projet, qui, s'il n'est pas accepté, devra être revu par l'architecte.

Après en avoir délibéré et par un vote à bulletin secret (10 voix pour et 6 voix contre), le financement du projet de la bibliothèque est approuvé tel que présenté. L'architecte sera informé qu'il peut avancer dans la phase APD du projet en cours.

9. Convention chèques Loisirs – Caf de la Mayenne (Délibération n°201307DL118)

M. le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat avec la Société REV&SENS, agissant pour le compte de la CAF de la Mayenne qui a mis en place un dispositif « Chéquier Loisirs CAF » destiné à promouvoir les loisirs, vacances et la culture pour les familles allocataires, les enfants et les jeunes, dans le cadre de l'activité du camping municipal.

M. le Maire propose d'adhérer à ce dispositif, à titre gratuit. Les frais d'adhésion seront pris en charge par la CAF de la MAYENNE.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat à passer avec la Société REV&SENS, agissant pour le compte de la CAF de la Mayenne, et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201307DL111	Budget principal de la commune – Décision modificative n°2
201307DL112	Budget Ensemble industriel ZA de la Borde – Décision modificative n°1
201307DL113	Budget principal de la commune – Subvention de fonctionnement au budget Ensemble industriel ZA de la Borde
201307DL114	Usine ZA de la Borde – Sinistre dans le local production – Autorisation à ester en justice
201307DL115	Contrat à durée déterminée pour le service de l'école maternelle et de la piscine avec convention (contrat emploi avenir)
201307DL116	Vente de terrain à la Communauté de Communes du Pays Calaisien pour la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)
201307DL117	Construction d'une bibliothèque-médiathèque
201307DL118	Convention chèques Loisirs – Caf de la Mayenne

TABLEAU DES DECISIONS

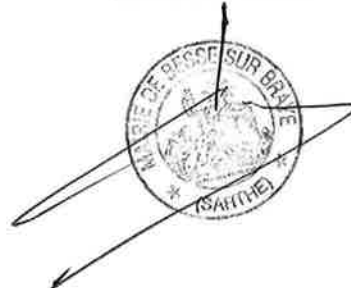
201307DC022	02/07/2013	Déclaration D'Intention d'Aliéner (DIA) – 16 allée Ronsard
201307DC023	02/07/2013	Déclaration D'Intention d'Aliéner (DIA) – 55 rue du Val de Bray
201307DC024	02/07/2013	Annulation – erreur de chiffre (décision remplacée par DC026)
201307DC025	10/07/2013	Contrat ADIC – Scannérisation des actes d'état-civil
201307DC026	15/07/2013	Avenant en moins pour AMC Architecte – Maîtrise d'œuvre – Aménagement rue des Ecoles
201307DC027	17/07/2013	Contrat de maintenance DELTA pour 3 ordinateurs de la mairie

Séance levée à 21 heures 15


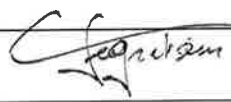
Secrétaire de séance,
Mme SEGRETAIN Colette



Le Maire,
M. Michel LEROY



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LEROY	Michel	Maire	
LACOCHE	Jacques	Maire-Adjoint	
VANDERMARCQ	Patrick	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Maire-Adjoint	
CRINIÈRE	Elise	Maire-Adjointe	
LOUDART	Joël	Maire-Adjoint	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
POUPON	Manuel	Conseiller	
GILLET	Danick	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
RADAY	Zéline	Conseillère	
MARIAIS	Jean-Pierre	Conseiller	
GAUBERT	Alain	Conseiller	
SEGRETAIN	Colette	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	